

Compte rendu sommaire du conseil municipal

Séance du 24 mai 2016

Département de la Seine et Marne
Arrondissement de Meaux
Canton de Mitry-Mory
Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33

présents : 27

absents excusés représentés : 4

absents excusés non représentés : 2

L'an deux mille seize, le 24 mai, le Conseil municipal, dûment convoqué le 18 mai, s'est réuni à Salle Jacques Prévert - 20, rue Biesta à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Laure GREUZAT, M. Benoît PENEZ, Mme Naima BOUADLA, M. Luc MARION, Mme Audrey MERET, M. Gilbert TROUILLET, Mme Josiane MARCOUD, M. Jean-Pierre BONTOUX, M. Jean BOUGEARD, M. Guy DARAGON, Mme Dominique DUIGOU, M. Farid DJABALI, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, Mme Claire KAHN (arrivée à 20h45), M. Mohamed KACHOUR, Mme Julie MOREL, M. Sylvain BERNARD, Mme Adeline TEULALE, M. Loris BOULOGNE, M. Gérard GAUTHIER, M. Philippe LALOUÉ (départ à 22h30, délibération n°2016.00054), Mme Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, M. Laurent PRUGNEAU

ABSENTS EXCUSÉS REPRESENTÉS :

M. Jacques DURIN donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, M. Vincent BOT donne pouvoir à M. Franck SUREAU, M. Philippe LALOUÉ donne pouvoir à M. Gérard GAUTHIER (à partir de 22h30, délibération n°2016.00054), Mme Dominique MANIERE donne pouvoir à M. Laurent PRUGNEAU, Mme Farida BENMOUSSA donne pouvoir à Mme Corinne ADAMSKI-CAEKAERT

ABSENTS EXCUSÉS NON REPRESENTÉS :

Mme Isabelle PEREIRA, M. Sun-Lay TAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Yannick REIS LAGARTO

1 - Approbation de procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 avril 2016 A l'unanimité

2 - 8 mai 1945 - Pour la reconnaissance par l'Etat du massacre de Sétif, Guelma et Kherrata

Le Conseil Municipal,

Considérant que le 8 mai 1945, alors que le peuple français fêtait l'armistice, la paix retrouvée et la victoire sur le nazisme, commençaient en Algérie, à Sétif mais aussi à Guelma et Kherrata, des répressions sanglantes de manifestations nationalistes, indépendantistes et anticolonialistes,

Considérant que ce 8 mai 1945, dans la rue principale de Sétif en Algérie, de nombreux Algériens s'étaient tout d'abord rassemblés pacifiquement pour fêter l'armistice mais aussi exiger la libération du dirigeant nationaliste Messali Hadj, et défendre "l'Algérie libre" pour laquelle ils avaient conçu un nouveau drapeau, symbole de leur lutte pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et pour l'indépendance,

Considérant que pendant plusieurs semaines, l'armée française et de nombreuses milices coloniales ont alors fait régner la terreur pour rétablir l'ordre colonial et défendre l'Algérie française,

Considérant que si le nombre des victimes algériennes, officiellement toutes françaises à l'époque mais qui ne l'étaient pas en fait et en droit, est difficile à établir, car encore sujet à débat, le gouvernement algérien avance le nombre de 45 000 morts et les travaux de la grande majorité des historiens français attestent d'un bilan de dizaines de milliers de victimes arrêtées, torturées et exécutées sommairement,

Considérant que depuis soixante-dix ans, ces crimes de guerre, commis par l'Etat et ceux qui le servaient, ne sont toujours pas reconnus officiellement, et font partie intégrante de l'histoire de France,

Considérant qu'une telle situation est inacceptable, car elle ajoute à ces massacres l'outrage aux victimes, à leurs descendants et à leurs proches,

Considérant que cette page de l'histoire est à la fois française et algérienne et que la reconnaître contribuerait à consolider la fraternité entre le peuple Algérien et Français,

Considérant qu'il est également important de rendre hommage aux 102 victimes (selon les historiens) issues de la population dite "européenne" ayant perdu la vie au cours des émeutes provoquées par les massacres,

Considérant que le 27 février 2005, lors d'une visite à Sétif, M. Hubert Colin de Verdière, ambassadeur de France à Alger, a qualifié les "massacres du 8 mai 1945" de "tragédie inexcusable" et que son successeur M. Bernard Bajolet a déclaré à Guelma en avril 2008 devant des étudiants algériens que "le temps de la dénégation des massacres perpétrés par la colonisation en Algérie est terminé",

Considérant que M. François Hollande, lors de sa campagne électorale, avait promis que l'Etat français procéderait à la reconnaissance des crimes coloniaux,

Considérant que cette reconnaissance relève du devoir de mémoire, tout comme celle des massacres du 17 octobre 1961, et qu'elle justifie la création d'un lieu du souvenir à la mémoire de celles et ceux qui furent assassinés, l'ouverture de toutes les archives relatives à ces terribles événements, et la reconnaissance par la République des crimes commis alors,

Considérant que la reconnaissance d'une telle injustice serait pour la France un acte fort

d'intégrité morale et d'honnêteté intellectuelle tout autant qu'il permettra l'apaisement, la réconciliation, le deuil pour les familles et serait une contribution significative à la construction de la paix,

DELIBERE

SUFFRAGES EXPRIMES :	28
POUR :	28 dont 3 par mandat Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Madame Naïma BOUADLA, Monsieur Luc MARION, Madame Audrey MERET, Monsieur Jacques DURIN, Monsieur Gilbert TROUILLET, Madame Josiane MARCOUD, Monsieur Jean-Pierre BONTOUX, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON, Madame Dominique DUIGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick LAGARTO, Madame Louise DELABY, Madame Claire KHAN, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT, Monsieur Sylvain BERNARD, Madame Adeline TEULALE, Monsieur Loris BOULOGNE, Monsieur Philippe LALOUE, Madame Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, Madame Farida BENMOUSSA
ABSTENSIIONS :	3 dont 1 par mandat Monsieur Gérard GAUTHIER, Madame Dominique MANIERE, Monsieur Laurent PRUGNEAU,

DEMANDE au Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et à la Mémoire et au Président de la République :

- de faire reconnaître par l'Etat les massacres du 8 mai 1945 à Sétif, Guelma et Kherrata :
- d'ouvrir toutes les archives relatives à ces terribles événements,
- de créer un lieu de mémoire relatif à cette tragédie,
- d'inscrire cette date à l'agenda commémoratif,
- et enfin qu'après la reconnaissance, l'Etat favorise la connaissance de ces événements à travers la valorisation d'initiatives et de supports culturels y étant consacrées.

3 - Intercommunalité - Attributions de compensation

DELIBERE

A l'unanimité,

APPROUVE les montants des attributions de compensation des communes de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France, tels que précisés dans le tableau ci-dessous.

	Révisions des attributions de compensation	montants antérieurs	attributions de compensations provisoires 2016
Arnouville	558 791,00	1 093 112,80	1 651 903,80
Bonneuil-en-France	21 461,00	1 994 516,00	2 015 977,00
Garges-les-Gonnesse	1 650 268,00	4 972 180,79	6 622 448,79
Gonnesse	1 212 453,00	11 615 059,00	12 827 512,00
Sarcelles	2 594 148,00	4 064 393,44	6 658 541,44
Villiers-le-Bel	1 243 228,00	-365 784,87	877 443,13
Total ex-VdF	7 280 349,00	23 373 477,16	30 653 826,16
Bouqueval	0,00	144 766,43	144 766,43
Chennevières-lès-Louvres	0,00	246 408,56	246 408,56
Ecouen	0,00	2 096 209,25	2 096 209,25
Epiais-lès-Louvres	0,00	105 120,09	105 120,09
Fontenay-en-Parisis	0,00	239 783,12	239 783,12
Fosses	0,00	2 281 499,47	2 281 499,47
Goussainville	0,00	11 336 168,00	11 336 168,00
Le Mesnil-Aubry	0,00	258 569,98	258 569,98
Le Plessis-Gassot	0,00	65 016,72	65 016,72
Le Thillay	0,00	2 752 657,73	2 752 657,73
Louvres	0,00	2 708 943,98	2 708 943,98
Marly-la-Ville	0,00	4 345 968,61	4 345 968,61
Puiseux-en-France	0,00	273 200,69	273 200,69
Roissy-en-France	0,00	5 769 902,00	5 769 902,00
Saint-Witz	0,00	1 505 181,67	1 505 181,67
Survilliers	0,00	1 674 803,62	1 674 803,62
Vaudherland	0,00	122 451,90	122 451,90
Vémars	0,00	595 090,84	595 090,84
Villeron	0,00	463 022,55	463 022,55
Total ex-RPF	0,00	36 984 765,21	36 984 765,21
Claye-Souilly	537 600,00	3 995 408,00	4 533 008,00
Compans	79 872,00	2 017 670,00	2 097 542,00
Dammartin-en-Goële	428 453,00	846 279,00	1 274 732,00
Gressy	115 528,00	106 703,00	222 231,00
Juilly	40 285,00	395 408,00	435 693,00
Longperrier	183 981,00	196 050,00	380 031,00
Mauregard	55 978,00	510 897,00	566 875,00
Le Mesnil-Amelot	57 779,00	1 984 869,00	2 042 648,00
Mitry-Mory	502 477,00	11 471 157,00	11 973 634,00
Moussy-le-neuf	200 918,00	621 462,00	822 380,00
Moussy-le-Vieux	47 719,00	613 147,00	660 866,00
Othis	35 053,00	958 870,00	993 923,00
Rouvres	54 295,00	194 469,00	248 764,00
Saint-Mard	247 672,00	427 867,00	675 539,00
Thieux	108 060,00	187 878,00	295 938,00
Villeneuve-sous-Dammartin	103 690,00	196 318,00	300 008,00
Villeparisis	1 100 640,00	2 962 551,00	4 063 191,00
Total ex PMF	3 900 000,00	27 687 003,00	31 587 003,00
TOTAL	11 180 349,00	88 045 245,37	99 225 594,37

**4 - Marchés publics - Achat de mobilier de bureau, mobilier scolaire et centres de loisirs
n° 16M03 - Autorisation de signature**

DELIBERE

A l'unanimité

ACCEPTÉ les offres suivantes :

- Pour le lot n°1 : l'offre de la société Diagonales, Allée Lech Walesa Z.I Pariest 77185 Lognes

- Pour le lot n°2 : l'offre de la société MBS, 15 rue de la Briqueterie 95330 Domont
AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes administratifs et notamment les marchés avec les sociétés retenues.

5 - Marchés publics - Fournitures scolaires pour l'ensemble des écoles n°16M08 - Autorisation de signature

DELIBERE

A l'unanimité

ACCEPTÉ l'offre de la société ERGET, 1 rue du Champ Pillard 77400 Saint-Thibault-des-Vignes.
AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes administratifs et notamment le marché avec la société retenue.

6 - Marchés publics - Entretien des espaces verts n°16M12 - Autorisation de signature

DELIBERE

Lot n°1 et 2:

A l'unanimité

Lot n°3:

SUFFRAGES EXPRIMES :	31
POUR :	<p>28 dont 3 par mandat</p> <p>Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Madame Naïma BOUADLA, Monsieur Luc MARION, Madame Audrey MERET, Monsieur Jacques DURIN, Monsieur Gilbert TROUILLET, Madame Josiane MARCOUD, Monsieur Jean-Pierre BONTOUX, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON, Madame Dominique DUIGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick LAGARTO, Madame Louise DELABY, Madame Claire KHAN, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT, Monsieur Sylvain BERNARD, Madame Adeline TEULALE, Monsieur Loris BOULOGNE, Monsieur Philippe LALOUE, Madame Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, Madame Farida BENMOUSSA</p>
CONTRE :	<p>3 dont 1 par mandat</p> <p>Monsieur Gérard GAUTHIER, Madame Dominique MANIERE, Monsieur Laurent PRUGNEAU,</p>

ACCEPTÉ les offres suivantes :

- Pour le lot n°1 : l'offre de la société Mabillon - 17 rue des Campanules- 77185 Lognes
Lot sans montant minimum, ni montant maximum
- Pour le lot n°2 : l'offre de la société Mabillon - 17 rue des Campanules - 77185 Lognes
Lot sans montant minimum, ni montant maximum
- Pour le lot n°3 : l'offre de la société IDVERDE - 7 allée de la Briarde, 2^{ème} étage – 77184 Emerainville.
Lot sans montant minimum, ni montant maximum

Lot sans montant minimum, ni montant maximum

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes administratifs et notamment les marchés avec les sociétés retenues.

7 - Finances - Annulation de titres de recettes

DELIBERE

A l'unanimité

ACCEPTÉ de renoncer au recouvrement des titres de recettes émis sur les exercices 2013, 2014, 2015 pour un montant de 434,64 €.

8 - Finances - Admission en non-valeur et créances éteintes

DELIBERE

ACCEPTÉ d'accorder l'admission en non-valeur des titres des exercices 2004 à 2014, pour un montant total de 8 744,41 euros.

ACCEPTÉ de renoncer au recouvrement des titres de recettes émis sur les exercices 2013, 2014, 2015 pour un montant de 1501.79€.

9 - Ressources humaines - Mise à jour du tableau des effectifs permanents

DELIBERE

SUFFRAGES EXPRIMES :	25
POUR :	25 dont 2 par mandat Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Madame Naïma BOUADLA, Monsieur Luc MARION, Madame Audrey MERET, Monsieur Jacques DURIN, Monsieur Gilbert TROUILLET, Madame Josiane MARCOUD, Monsieur Jean-Pierre BONTOUX, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON, Madame Dominique DUGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick LAGARTO, Madame Louise DELABY, Madame Claire KHAN, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT, Monsieur Sylvain BERNARD, Madame Adeline TEULALE, Monsieur Loris BOULOGNE
ABSTENSIONS :	6 dont 2 par mandat Monsieur Gérard GAUTHIER, Monsieur Philippe LALOUE, Madame Dominique MANIERE, Madame Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, Madame Farida BENMOUSSA, Monsieur Laurent PRUGNEAU

DECIDE d'approuver l'évolution du tableau des effectifs comme suit :

Catégorie	Grades	Effectifs permanents au TEB du 01/03/16	Créations d'emploi	Suppressions d'emploi	Ouvertures d'emploi pour recrutement, réussite aux concours, av.de grade, PI	Fermetures d'emploi pour recrutement, réussite aux concours, av.de grade, PI
FILIERE TECHNIQUE						
C	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe - TC	145	3			
A	Ingénieur - TC	0	2			
TOTAL			5			

EMPLOIS PERMANENTS

Au 1 ^{er} mars 2016	645
Création d'emploi	5
Suppression d'emploi	0
Ouverture d'emploi	0
Fermeture d'emploi	0
Nouvel effectif au 01/06/2016 (cf. tableau ci-joint)	650

PRECISE que les 2 postes d'ingénieurs pourront être occupés par des agents contractuels de manière permanente, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE que les crédits afférents à la dépense sont inscrits au budget communal de l'exercice 2016, chapitre 012.

10 - Vie associative - Subventions de fonctionnement aux associations

DELIBERE

SUFFRAGES EXPRIMES :	22
POUR :	22 dont 1 par mandat Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Madame Marianne MARGATE, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Madame Naïma BOUADLA, Monsieur Luc MARION, Monsieur Jacques DURIN, Monsieur Gilbert TROUILLET, Madame Josiane MARCOUD, Monsieur Jean-Pierre BONTOUX, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON, Madame Dominique DUIGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick LAGARTO, Madame Louise DELABY, Madame Claire KHAN, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Sylvain BERNARD, Madame Adeline TEULALE, Monsieur Loris BOULOGNE,
ABSTENSIONS :	6 dont 2 par mandat Monsieur Gérard GAUTHIER, Monsieur Philippe LALOUE, Madame Dominique MANIERE, Madame Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, Madame Farida BENMOUSSA, Monsieur Laurent PRUGNEAU,

ATTRIBUE des subventions de fonctionnement aux associations.

11 - Vie associative - Convention avec diverses associations - Autorisation de signature

DELIBERE

SUFFRAGES EXPRIMES :	25
POUR :	25 dont 2 par mandat Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Madame Naïma BOUADLA, Monsieur Luc MARION, Madame Audrey MERET, Monsieur Jacques DURIN, Monsieur Gilbert TROUILLET, Madame Josiane MARCOUD, Monsieur Jean-Pierre BONTOUX, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON, Madame Dominique DUIGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick LAGARTO, Madame Louise DELABY, Madame Claire KHAN, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT, Monsieur Sylvain BERNARD, Madame Adeline TEULALE, Monsieur Loris BOULOGNE

ABSTENSIIONS :	6 dont 3 par mandat Monsieur Gérard GAUTHIER, Monsieur Philippe LALOUE, Madame Dominique MANIERE, Madame Corinne ADAMSKI- CAEKAERT, Madame Farida BENMOUSSA, Monsieur Laurent PRUGNEAU
-----------------------	---

APPROUVE les termes des conventions avec les associations suivantes : Comité d'actions sociales et culturelles (CASC), Aide à l'insertion professionnelle (AIP) et le comité directeur de l'Union sportive de la jeunesse mitryenne (USJM)

12 - Mission locale - Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux - Autorisation de signature

DELIBERE

A l'unanimité,

DECIDE la mise à disposition, pour une durée de 2 années, des locaux sis 6 bis rue de Villeparisis et rue Raymond Lefèvre au profit de la Mission locale de la Plaine de France.

13 - Quotient familial - Modification des modalités de calcul et adoption de la nouvelle grille

DELIBERE

A l'unanimité

DECIDE d'adopter le mode de calcul de la CAF pour la définition des quotients.

DECIDE d'adopter la grille suivante :

Tranche	Quotient
A	<100
B	100≤QF<200
C	200≤QF<300
D	300≤QF<400
E	400≤QF<500
F	500≤QF<600
G	600≤QF<700
H	700≤QF<800
I	800≤QF<900
J	900≤QF<1000
K	1000≤QF<1100
L	1100≤QF<1200
M	1200≤QF<1300
N	1300≤QF<1400
O	1400≤QF<1500
P	1500≤QF<1600
Q	1600≤QF<1700
R	1700≤QF<1800
S	1800 et +

DIT que ce nouveau système de calcul et cette nouvelle grille entreront en vigueur pour les tarifs appliqués à compter du 1^{er} septembre 2016.

14 - Politique tarifaire - Adoption des nouveaux tarifs

DELIBERE

SUFFRAGES EXPRIMES :	25
POUR :	25 dont 2 par mandat Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Madame Naïma BOUADLA, Monsieur Luc MARION, Madame Audrey MERET, Monsieur Jacques DURIN, Monsieur Gilbert TROUILLET, Madame Josiane MARCOUD, Monsieur Jean-Pierre BONTOUX, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON, Madame Dominique DUIGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick LAGARTO, Madame Louise DELABY, Madame Claire KHAN, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT, Monsieur Sylvain BERNARD, Madame Adeline TEULALE, Monsieur Loris BOULOGNE,
ABSTENSIONS :	6 dont 3 par mandat Monsieur Gérard GAUTHIER, Monsieur Philippe LALOUE, Madame Dominique MANIERE, Madame Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, Madame Farida BENMOUSSA, Monsieur Laurent PRUGNEAU,

ADOPTÉ les tarifs municipaux, applicables au 1^{er} septembre 2016.

15 - Urbanisme - Constitution de partie civile dans l'affaire n° 13297000053 - Ministère public c/ SCI HARYMINA - terrain sis 37 rue Camille Lemoine

DELIBERE

A l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à se constituer partie civile au nom de la Commune dans le contentieux qui oppose le Ministère Public à la SCI HARYMINA représentée par M. OSAMA Ibrahim.

SOLLICITE la remise en état des lieux sous astreinte, l'allocation de la somme de 3000 euros au titre des dommages et intérêts en réparation du préjudice subi et le versement de 3000 euros sur le fondement de l'article 475-1 du code de procédure pénale

16 - Urbanisme - Demande de prorogation de la Déclaration d'utilité publique (DUP) sur le secteur de Bois le Vicomte

DELIBERE

A l'unanimité,

SOLLICITE auprès de Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne, la prorogation de la Déclaration d'Utilité Publique issue de l'arrêté préfectoral n° 11 DCSE EXP 33 du 6 octobre 2011 pour une durée de 5 ans afin de finaliser les acquisitions foncières, nécessaires à la réalisation d'une réserve foncière sur le secteur dit « de Bois le Vicomte » à Mitry-Mory

CONFIRME que les acquisitions nécessaires à la réalisation d'une réserve foncière sur le secteur dit « de Bois le Vicomte » à Mitry-Mory seront au profit de l'Etablissement Public Foncier d'île de France (EPFIF) conformément à la convention signée le 2 juillet 2007.

17 - Urbanisme - Lancement de l'enquête publique préalable à la désaffectation de la sente rurale dénommée "L'Orme aux bergers" en vue de son aliénation

DELIBERE

A l'unanimité

CONSTATE la désaffectation de l'usage public de la sente rurale dénommée « l'Orme aux bergers », d'une longueur de 130 m environ et une largeur de 1 m soit une superficie de 130 m² environ classée en zone UA au Plan Local d'Urbanisme, qui commence rue du 8 mai 1945 et

débouche sur des jardins privatifs donnant sur l'impasse du château d'eau et qui n'a plus l'usage de desserte depuis l'urbanisation de l'îlot dans les années 1970.

DECIDE le lancement de la procédure de cession de la sente rurale prévue par l'article L. 161-10 du Code rural.

DEMANDE à Madame le Maire d'organiser une enquête publique et de désigner le commissaire-enquêteur.

18 - Logement - Adhésion de la commune au fonds de solidarité logement (FSL)

DELIBERE

A l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention présentée par le Département de Seine et Marne, représenté par le Président du Conseil départemental.

MANDATE la somme de 5 825 € TTC, représentant la contribution de la commune au Fonds de Solidarité Logement (FSL) dont la gestion financière est assurée par l'association INITIATIVES 77, 49-51 avenue Thiers - 77000 MELUN.

DIT que la dépense est inscrite au budget en cours, chapitre 65, fonction 70

19 - Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF) - Substitution de l'établissement public territorial 12 "Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine Amont" à la commune de Morangis et de la communauté d'agglomération "Communauté Paris-Saclay" à la commune d'Orsay

DELIBERE

PREND ACTE de l'adhésion de l'établissement public territorial 12 « Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont » pour représenter la commune de Morangis au sein du Comité du Sigeif au titre du mécanisme de représentation-substitution pour l'exercice des compétences relatives à la distribution publique d'électricité et de gaz naturel.

PREND ACTE de l'adhésion de la communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » pour représenter la commune d'Orsay au sein du Comité du Sigeif au titre du mécanisme de représentation-substitution pour l'exercice de la compétence relative à la distribution publique d'électricité.

20 - Mobilité - Initiatives 2016 sur la gratuité des bus

DELIBERE

A l'unanimité

APPROUVE la prise en charge de la dépense occasionnée par la gratuité sur les lignes 3, 16, 23, 24 et 71 durant la semaine européenne du développement durable (du 30 mai au 5 juin 2016), la semaine européenne de la mobilité (du 12 au 18 septembre ou du 19 au 25 septembre 2016 : dates non arrêtées) et la semaine de lancement de la patinoire (du 03 au 10 décembre 2016),

21 - Information - Décisions du Maire prises par délégation du Conseil municipal - article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales

DELIBERE

PREND ACTE du tableau des décisions prises entre le 6 avril 2016 et le 10 mai 2016, soit les décisions numérotées 2016.00065 à 2016.00085.

La séance est levée à 23h25

Le secrétaire de séance :

Mme Yannick REIS LAGARTO

---oO---